

# L'écho marmanhacois

mai - août 2023

N° 12



P.4 // Dossier : Le budget 2023

P.10 // Autorisation d'urbanisme

P.12 // Parole aux associations

# // Edito

Marmanhacoises, Marmanhacois,

Trois ans déjà que l'équipe municipale est en place. Le temps a passé vite !

Je ne reviendrai pas sur les évènements extérieurs passés et/ou en cours que nous « subissons ». Je vais plutôt parler des évènements récents qui animent notre beau village.



- La remise en route du four à pain de Carvialle après 60 ans d'inactivité ! Certes, nous avons manqué de boules de pain, mais nous avons passé un moment convivial bien agréable. Nous ferons mieux l'année prochaine !

- L'inauguration de la salle de motricité de l'école en présence de Mme Roquette, Mme Brugeron, M. Prax, M. Descoeur et M. Delcros suivi d'un goûter en compagnie des enfants et de l'orage quotidien.

- Les travaux de la cité Prat Marsau ont débuté avec la refonte totale des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des eaux pluviales.

- Nous avons aussi décidé l'arrêt de la location « Gîtes » des deux appartements de la mairie et de les louer meublés pour des durées plus longues afin de mieux les rentabiliser.

Je demande aux randonneurs d'être indulgents avec nos deux cantonniers (le 3ème est en arrêt depuis plus d'un an). L'herbe pousse partout et en même temps ! Nous avons dû faire appel au service espaces verts de l'ADAPEI pour nous aider. Par ailleurs, je vous rappelle que le fauchage de l'herbe sur les bas-côtés des routes départementales ne relève pas de la commune mais du Conseil Départemental.

Toute l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne lecture et un bel été !

**Michel Cosnier**  
*Maire de Marmanhac*

# // Vie municipale - Flash Infos

## Cantine scolaire

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la commission chargée d'améliorer le service de restauration scolaire a été créée. Elle compte huit membres dont des élus, des parents d'élèves et la cuisinière.

Les pistes de travail sont les suivantes :

- **Réduire le coût de revient des repas tout en maintenant la qualité.** Cet objectif nécessite dans un premier temps le recensement des fournisseurs actuels, des produits achetés et des tarifs pratiqués afin d'identifier et de limiter les achats les plus onéreux. Il est également envisagé de procéder à des achats groupés, plus avantageux ou de démarcher de nouveaux fournisseurs par l'intermédiaire de la plateforme Agrilocal (Conseil départemental) et du programme Conso Cantal de la Chambre d'agriculture.

Un diagnostic des produits les moins appréciés par les enfants pourrait également limiter le gaspillage sans pour autant renoncer à l'éducation au goût par l'introduction d'aliments diversifiés.

- **Proposer des repas variés et équilibrés.** Un groupe de travail dédié accompagne Célia, la cuisinière, dans le choix des menus tout en respectant les recommandations nutritionnelles et en évitant de proposer plusieurs fois un plat sur une même période scolaire.

La commission s'est déjà réunie deux fois, afin de pouvoir proposer des améliorations dès la prochaine rentrée scolaire.

## Inauguration de la salle de motricité



Après 2 ans de travaux et de remaniement des plans, la salle de motricité a enfin été finalisée en avril dernier. Une réalisation qui fait la part belle aux matériaux naturels (meublement en bois, isolation d'origine végétale...) et qui reste ouverte sur l'extérieur grâce à ses grandes baies vitrées et son préau.

Un espace accueillant, équipé de tout le matériel nécessaire, qui recevra les enfants aussi bien lors des temps d'éducation physique que pendant le péri-scolaire.

Pour célébrer la fin du projet, l'inauguration qui s'est déroulée en juin a réuni les parlementaires Vincent Descœur et Bernard Delcros ; Angélique Brugeron, conseillère régionale ; Marie-Hélène Roquette conseillère départementale, Jean-Louis Prax ; maire de Laroquevieille ; Jérémy Broux-Merle, conseiller pédagogique à l'inspection académique ; Marie-Laure Bac, directrice de l'IME ; et les élus du conseil municipal.

Un moment qui a aussi permis de remercier l'état, la région et le département pour les aides qui ont financé à 70 % ce projet dont le montant total avoisine les 150 000 €.

## Diplômés et nouveaux arrivants

Cette année encore, nous souhaitons partager un moment convivial autour d'un pot en compagnie des jeunes qui auront obtenu leur diplôme ainsi qu'avec les nouveaux arrivants.

Nous invitons toutes les personnes concernées à se faire connaître auprès de la mairie dès parution des résultats ou à leur arrivée dans la commune.



**Le Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Michel Cosnier, a adopté à l'unanimité le budget 2023, marqué par la consolidation des résultats, le maintien des taux de la fiscalité et la projection budgétaire du projet phare : la rénovation de la Cité Prat Marsau.**

Cette année encore, il ne sera pas fait appel à l'emprunt pour réserver les disponibilités en 2024. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les hausses exorbitantes des factures d'électricité, de carburant et de chauffage de 2022, est cette année la priorité de l'exercice.

Compte-tenu des hausses des bases fiscales sur le foncier bâti et non bâti fixées à 7, 1 % par le gouvernement (qui augmenteront mécaniquement nos recettes), les élus ont choisi de maintenir les taux inchangés. Deux emprunts arrivent à échéance cette année et allègent d'autant la dette en volume et en années de désendettement.

## **En fonctionnement**

Les dépenses de personnel sont orientées à la baisse (273 000 € contre 283 000 en 2022), même en tenant compte de l'augmentation du point d'indice et de l'augmentation de la cotisation retraite.

Les charges de gestion générale ont été prévues à la hausse pour anticiper un surcoût des matières premières et des énergies, qui espérons-le, seront moins pénalisantes d'autant que la ligne réservée aux dépenses imprévues a été supprimée dans la version nouvelle de gestion dite M57.

**Pour la section de fonctionnement, nous devrions pouvoir, sauf événement imprévisible, contenir les dépenses pour envisager 2024 avec moins de pression.**

## En investissement

### Dépenses prévues :

- Réseaux électriques : 80 000 € (dont 60 000 pour Prat Marsau);
- Voirie : 30 000 €;
- Toiture de l'église : 16 000 €;
- Achèvement mur du cimetière : 8 000 €;
- Autre opérations non individualisées (matériels, outillage, travaux divers) : 53 000€.



### En recettes :

- FEADER pour la Pouponnière (172 458 €) qui servira à rembourser en partie la ligne de trésorerie;
- 4 000 € de subventions DRAC pour l'église;
- 10 000 € fonds de concours CABA;
- Opérations financières (FCTVA, taxe d'aménagement ...) : 177 896 €.

### **Vous avez des questions ou vous souhaitez des précisions ?**

**Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat, le Maire ou l'adjoint aux finances pourra vous recevoir et vous répondre.**

**Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.**

**Si vous le souhaitez, vous pouvez nous écrire et vous aurez une réponse écrite.**

# // Mon Village au quotidien

## L'école en visite à la médiathèque

Une dizaine d'enfants de Grande Section et du CP de l'école de Marmanhac est venue visiter l'exposition sur les moulins ouverte il y a quelques semaines. Il y ont vu aussi une vidéo d'Hubert Caumes illustrant les explications fournies.

Cette exposition, rendue possible grâce à l'aimable collaboration avec le Musée de Prat à Labrousse est toujours visible pendant les ouvertures de la médiathèque, le samedi matin jusqu'à l'été. C'est avec beaucoup de curiosité que les enfants ont découvert les mécanismes permettant de transformer le grain en farine pour devenir ensuite du pain. Nul doute qu'ils retiendront la force de la machinerie et le savoir-faire des meuniers d'un temps révolu.

Accompagnés par Nicole Gibert et Valérie Keurinck, les enfants ont inauguré une interaction entre l'école et la médiathèque, qui est assurément une réussite et en appellera d'autres.

## Fête du pain



Plus de 60 ans que le four à pain de Carvialle n'avait pas fait cuire une miche. La faute, entre autres, à un arbre tombé lors d'un orage. C'est maintenant de l'histoire ancienne puisque le 4 juin dernier, nous avons fêté sa remise en état avec une fête du pain. Pour l'occasion, le comité des fêtes avait organisé un moment convivial ainsi que la vente des 50 boules préparées et cuites sur place par Daniel Gladine.

Une douzaine de personnes ont aussi participé à une balade, organisée par la commission environnement, qui partait du bourg et rejoignait l'événement.

Un moment agréable que nous espérons reproduire l'an prochain en prévoyant plus de tourtes !

## Hommage à Monsieur André Brassac

La longévité de son engagement au service de la commune en dit assez sur la reconnaissance que les habitants de Marmanhac lui ont témoignée. Pendant ses différents mandats, comme conseiller municipal et adjoint au Maire, il a toujours su apporter son approche humaine et démontrer sa parfaite connaissance de Marmanhac, dans un esprit ouvert et constructif.

La Commune de Marmanhac lui est reconnaissante et elle était rassemblée à ses obsèques en présence des Maires qu'il a connus et du Maire actuel, d'anciens conseillers comme des élus d'aujourd'hui et d'une assistance nombreuse.

## Les travaux à Prat Marsau se poursuivent



Les travaux de réfection des réseaux et de la voirie du lotissement "Prat Marsau" ont débuté début mai et progressent selon le calendrier établi.

Les travaux concernant les réseaux humides et réseaux secs sont réalisés en 4 phases, c'est la partie basse à côté de l'usine qui est d'abord impactée (rue Arletty), puis ce sera au tour de la rue Michèle Morgan.

La circulation est réglementée pendant toute la durée des travaux et sera adaptée en fonction de l'évolution du chantier.

## Mur du cimetière

La partie la plus endommagée du mur du cimetière a été rénovée.

D'autres travaux sont envisagés pour poursuivre la restauration de la totalité du mur d'enceinte.



## Aire de jeux à Péruejols

L'aire de jeux a été complétée avec une balançoire et bordée d'une clôture grillagée.

Le terrain de pétanque a été remis en état et l'éclairage sera installé dans l'été.



## Broyeur

La mise à disposition du broyeur réalisée en mars/avril a été un succès et conduit à une nouvelle campagne prévue à l'automne selon l'échéancier suivant :

Accès au broyeur pour les Hameaux :	Dates et lieux :
Grangeasses ; Le bout du lieu ; Le Bourg de Marmanhac ; Le hameau des Poètes ; Prat Marsau ; Au de laï du Pont ; Mézergues ; Le camp Français ; La Contie.	<b>Jeudi 02/11/2023</b> – Parking Terrain de pétanque de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Mas de Sedaiges ; Péruejols ; Prentegarde ; Lalande ; Le Couderc.	<b>Jeudi 09/11/2023</b> - Terrain de Jeux de Puéruejols de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Gimel.	<b>Jeudi 16/11/2023</b> - en bord de route près des colonnes de tri de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Le Fau ; Mayssac ; Aubespeyre ; Pradines ; Aubin ; Verniol ; Carvialle ; Nouvialle ; Entre deux Rieux.	<b>Jeudi 23/11/2023</b> - Commun d'Aubespeyre de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Roquenatou ; Coussergues ; Auriacombe ; Niocel ; Alquier.	<b>Jeudi 30/11/2023</b> - Commun Auriacombe de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

## Fleurissement

Pour assurer le fleurissement du village, environ 70 jardinières ont été installées. Pour permettre leur arrosage, même en période de restriction, la commune s'est équipée de récupérateurs d'eau.

## Benne encombrants et benne ferraille

Lors de la collecte du mois de mai, les bennes ont été très rapidement remplies.

Cette opération a eu un coût total de 1 101,43 €. Les recettes de la revente de ferrailles sont de 372,50 € mais diminuées d'une pénalité de 80 €, du fait du non respect des consignes de tri par certains déposants.

Pour les opérations à venir, nous vous demandons d'être plus vigilants.

**La prochaine collecte aura lieu les 14 et 15 octobre.**

# // Zoom sur : L'écobuage

**L'écobuage est une pratique exclusivement agricole qui consiste à brûler une partie de la végétation sèche pour enrichir le sol avec la cendre générée.**

Cette pratique est soumise à autorisation.

Pour obtenir cette autorisation, tout propriétaire ou ayant-droit doit déposer à la mairie du lieu de situation des terrains concernés, et au moins 15 jours à l'avance, une déclaration sur le formulaire disponible en mairie ou sur les sites internet des services de l'État dans le Cantal.



Le maire adresse une copie de la déclaration 2 jours avant la date du brûlage au service départemental d'incendie et de secours du Cantal (SDIS), à la brigade de gendarmerie ainsi qu'à l'agence de l'office national des forêts (ONF) à Aurillac si la zone des opérations est proche d'une forêt gérée par ledit office.

La déclaration signée du pétitionnaire vaut autorisation uniquement si elle comporte la preuve de dépôt en mairie, et si le pétitionnaire respecte intégralement la procédure qui y est décrite.

Lorsque le demandeur dispose de l'autorisation, il doit par ailleurs prévenir le maire 48 heures à l'avance du jour de début de chaque opération d'écobuage ou d'incinération de végétaux sur pied. Il doit en outre prévenir, 2 à 4 heures à l'avance, le SDIS de l'heure exacte du début des opérations : tél 18 ou 112.

Si les conditions météorologiques sont défavorables, le maire peut à tout moment interdire, suspendre ou renvoyer l'opération à une date ultérieure. Dans ce cas, le maire avertit sans délai le SDIS et la gendarmerie de la décision qu'il vient de notifier.



Cette pratique n'est autorisée que durant une période prévue par arrêté préfectoral.

**Pour ce qui concerne la période du 15 juin au 15 septembre, cette pratique est interdite.**

Les périodes et conditions peuvent à tout moment évoluer par un arrêté préfectoral consultable sur le site internet des services de l'État dans le Cantal : <https://www.cantal.gouv.fr>.

# // Point législation :

## Autorisation d'urbanisme

### Règles applicables sur la commune :

**1/ Ce sont les règles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appliquent sur le territoire de la commune de MARMANHAC et de toutes les communes de la CABA.**

Ce document réglemente par zone (urbaine, agricole et naturelle) les constructions qui sont interdites et celles autorisées sous conditions.

Il réglemente aussi : l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives et par rapport aux voies / l'emprise au sol / la hauteur / l'aspect extérieur (menuiseries, façades, toiture....) / les clôtures.

**2/ De plus, plusieurs monuments de la commune sont inscrits ou classés monuments historiques. Il s'agit de l'église Saint-Saturnin, du château de Sedaiges, du château de la Voulte, la maison Pradelle, le château d'Estang.**

Les secteurs du bourg de Marmanhac (de la Campagne au château de la Voulte) Gimel, le Bout du Lieu, Estang, se situent donc en secteur protégé.

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont soumises à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les prescriptions émises par ce dernier peuvent être plus restrictives que celles du PLUi.

### Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L480-1 à L480-4 et L160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L480-2 du code de l'urbanisme).

Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République; dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L480-2 du code de l'urbanisme). De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction sans autorisation, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil.

### Dispositions applicables aux constructions :

Le code de l'urbanisme précise quelle demande d'autorisation doit être déposée soit pour des constructions nouvelles, soit pour des travaux sur constructions existantes.

Les différentes autorisations :

**DP** : déclaration préalable pour les projets les moins importants

**PC** : permis de construire

**PA** : permis d'aménager (lotissement)

**PD** : permis de démolir.

Voici un tableau répertoriant par nature de construction ou travaux (les plus courants) la demande à effectuer :

### CONSTRUCTIONS NOUVELLES

ES = emprise au sol

SP = surface de plancher (surfaces de tous les niveaux de la construction)

	En droit commun (hors secteur protégé)		En secteur protégé (ABF)	
	DP	PC	DP	PC
Constructions nouvelles d'une hauteur ≤ 12m	ES ou SP > 5m <sup>2</sup> et ES ≤ 20m <sup>2</sup> et SP ≤ 20m <sup>2</sup>	ES ou SP > 20m <sup>2</sup>	ES et SP ≤ 20m <sup>2</sup>	ES ou SP > 20m <sup>2</sup>
Piscines non couvertes ou dont couverture < 1.80m	Bassin > 10 m <sup>2</sup> et ≤ 100m <sup>2</sup>	Bassin > 100 m <sup>2</sup>	Bassin ≤ 100 m <sup>2</sup>	Bassin > 100 m <sup>2</sup>
Piscines couvertes dont couverture ≥ 1.80m	/	Toutes	/	Toutes
Châssis et serres de production	Hauteur > 1.80m et ≤ 4 m <b>ET</b> surface au sol ≤ 2000m <sup>2</sup>	Hauteur > 4m <b>OU</b> hauteur > 1.80m et surface sol > 2000 m <sup>2</sup>	Hauteur < 4m et surface sol ≤ 2000 m <sup>2</sup>	Hauteur ≥ 4m ou surface sol > 2000 m <sup>2</sup>
Clôtures autres que nécessaires à l'activité agricole	- secteur délimité par le PLU	/	Toutes	/

### TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination,*	Tous		Tous	
Changement de destination (grange en habitation )	Sans travaux,	Avec des travaux qui modifient soit les structures porteuses du bâtiment soit sa façade	Idem DC	Idem DC
Extension	ES ou SP > 5m <sup>2</sup> et ES ≤ 20m <sup>2</sup> et SP ≤ 20m <sup>2</sup>	ES ou SP > 20m <sup>2</sup>	Idem DC	Idem DC
Extension : - en zone U n'ayant pas pour effet de porter la SP à +150m <sup>2</sup>	ES et SP ≤ 40m <sup>2</sup>	ES ou SP > 40m <sup>2</sup>	Idem DC	Idem DC

\* Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination : réfection de la toiture / changement des menuiseries / création d'ouvertures / réfection des enduits de façades / changement de la couleur de la peinture des menuiseries.

**Les démolitions sont soumises à permis de démolir.**

**Si vous êtes dans un secteur protégé, il est conseillé de prendre contact avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine à Aurillac, 90 avenue de la République tél : 04 71 45 59 10, avant tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme.**

## Le Cochonnet Marmanhacois

### Un effectif toujours plus important

2021.....36 licenciés(es)

2022.....55 licenciés(es)

2023.....79 licenciés(es)

sachant que l'effectif maximal sera de 80 licenciés (es) à partir de 2024.

### Les jeunes prennent la relève en 2023

D'excellents résultats et un titre de Champion du Cantal en Tête à tête viennent confirmer, dans ce premier semestre, la bonne tenue du club au niveau départemental :

- ¼ de finale triplete mixte le 26/03/23 à Aurillac pour l'équipe : **Sylvie Lampre-Baladier, Clovis Baladier, Lucien Magne.**

- ¼ de finale Doublette masculin le 02/04/23 à Aurillac pour les équipes : **Alain Coudert, Bernard Magne et Anthony Delpuech et Yohan Lacassagne** + 1/8ème de finale pour l'équipe : **Clovis Baladier et Jean-Pierre Lacaze.**

- ½ finale triplete masculin le 16/04/23 à Saignes pour l'équipe : **Louis Charbonnel, Levy Hoffman, Jean Vainjac.**

- ¼ de finale triplete masculin le 16/04/23 à Saignes pour l'équipe : **Jean-Jacques Baduel** associé à deux membres du bureau du Cochonnet Marmanhacois **Olivier Gibert et Jean Riffaud.**

- ½ finale triplete vétérans le 20/04/23 à Champs sur Tarentaine pour l'équipe : **Alain Coudert, Bernard Magne et Lucien Magne.**

- ½ finale Tête à Tête Féminin le 02/04/23 à Aurillac pour **Angélique Lattes.**

- ¼ de finale Doublette mixte le 07/05/23 à Murat pour l'équipe : **Roselyne Cornillon et Alain Coudert.**

- 1/8 de finale Triplette Promotion le 14/05/23 à Trizac pour l'équipe : **Marc Laporte, Laurent Chevalier et Laurent Valade.**

Finale et victoire en Tête à Tête masculin le 23/04/23 à Neussargues pour **Louis Charbonnel** sous une pluie battante et avec au départ de ce championnat 507 joueurs inscrits. Un bel exploit qui en appelle d'autres.

A retenir également la très bonne tenue de nos joueurs dans cette compétition puisque pas moins de 7 licenciés étaient dans les phases finales : **Olivier Gibert – Philippe Civiale – Louis Charbonnel – Kilian Baduel – Cédric Gibert – Laurent Valade – Anthony Pinquier.**



Angélique Lattes



Louis Charbonnel



Clovis Baladier

Nous aurons les yeux braqués sur le parcours de notre champion **Louis Charbonnel** lors des Championnats de France qui se dérouleront le 22 et 23 juillet 2023 à Auxerre et lui souhaitons de réaliser un parcours à la hauteur de son talent. Encore bravo pour cette performance qui vient grossir le palmarès du club.

A noter également l'excellente 3ème place de **Clovis Baladier** aux Championnats de France UNSS en tripléte.

Les concours des vendredis soir ont redémarré pour la période début juin à fin septembre avec nos amis de Jussac et Reilhac ; ce qui permet à tous ceux qui aiment jouer à la Pétanque (licenciés et non licenciés) de pouvoir passer un agréable moment et goûter à la tradition de l'incontournable soupe au fromage préparée par Philippe et Christelle Courbeyrotte.

Nous rappelons que le concours de belote de Février qui a réuni 48 équipes s'est déroulé dans un bon état d'esprit , ce qui nous encourage à renouveler cette manifestation le 19/11/23 à 14 heures au foyer rural.

Il aurait été content de fêter tous ces bons résultats et ces bons moments avec nous mais il s'en est allé trop. Nous, représentant le Cochonnet Marmanhacois, nous devons de rendre hommage à celui qui vient de nous quitter, qui a oeuvré pendant 32 ans pour notre association comme trésorier certes mais également avec ses mains d'artisan pour tout ce qu'il nous laisse aujourd'hui sur nos installations du terrain de La Campagne. **Merci Dani pour ce que tu as fait pour le Cochonnet Marmanhacois.**

## Gymnastique volontaire

**À vos agendas ! Les cours de l'association de gymnastique volontaire de Marmanhac reprendront le mardi 12 septembre.**

Les cours ont lieu chaque mardi (hors vacances scolaires) de 19h45 à 20h45 au foyer rural de Marmanhac. Au programme : step, cardio, abdos, gainage et autres exercices variés, le tout dans la bonne humeur ! Et pour une soirée encore plus sportive, vous pouvez enchaîner avec le cours de zumba qui a lieu juste après (tarif préférentiel pour les personnes inscrites à la gym).

Vous souhaitez rencontrer les membres de l'association ? Participez à notre assemblée générale le 9 septembre à 18h30 (lieu à définir).

Pour en savoir plus, contactez Élodie au 06 77 13 84 70.

## // Retour en images



### Hommage à Fernand Prax

Le 2 avril 2023, Marmanhac a eu l'honneur de la visite, pour la journée entière, de Monsieur Paulin Reynard, Capoulié du Félibrige, venu spécialement pour l'Assemblée Générale de la Maintenance d'Auvergne, le matin, et pour l'hommage à Fernand Prax l'après-midi. Organisée conjointement par la Maintenance et la Municipalité, cette journée a été un beau succès, sous un ciel incertain. Pour notre commune, recevoir le plus haut dignitaire de tous les pays d'oc est un privilège exceptionnel et si la matinée a été consacrée à l'Assemblée Générale, le repas du midi a été un beau moment de convivialité et d'échanges.

L'après-midi a débuté par un dépôt de gerbes au cimetière, sur la tombe de Fernand Prax, par le Maire de Marmanhac, Michel Cosnier, et le Capoulié Paulin Reynard.

Michel Fau et Claude Descombels ont interprété à la cabrette une mise en musique d'un texte de Fernand Prax.

Retour au foyer rural pour une exposition très fournie de documents de Fernand Prax, des discussions sur l'homme en présence de ses petits-enfants, des témoignages, notamment celui de Madame Castanier, qui le connaissait bien et de nombreux échanges avec les visiteurs.



### 8 mai

Cette année la cérémonie du 8 mai a réuni une quarantaine de personnes devant le monument aux morts.

Un moment de convivialité dans les locaux de la mairie a été organisé par l'association des Anciens Combattants.

### Remise d'une médaille d'or pour Albert Fel

Félicitations à Albert Fel qui a reçu une médaille d'or de la FFF, remise par le président de la ligue de football amateur.

Cette médaille vient récompenser son engagement de plusieurs décennies en tant qu'éducateur et dirigeant.



# // Retour en images



## Vide grenier

Le 11 juin a eu lieu le vide grenier annuel du Comité des fêtes.

21 exposants s'étaient inscrits et seuls 14 étaient présents. La météo a favorisé le bon déroulé de la manifestation avec une forte fréquentation.

## Tennis de table

Une remise de récompenses a eu lieu au foyer le 16 juin pour remercier l'assiduité et la progression des jeunes à la pratique du tennis de table, cette remise de récompenses a été suivie d'un goûter; les parents venus chercher leurs enfants ont pu profiter de ce petit moment de convivialité.

Pour info l'équipe 1 retrouvera la 1ère division du Cantal à partir de septembre pour la saison 2023-2024.



## Fête de la musique de l'IME

Le 21 juin dernier, Marmanhac a aussi eu droit à sa fête de la musique !

En effet, pour l'occasion, l'IME avait invité l'ensemble du village à se joindre à leurs festivités. Au programme : un concert du groupe Unum pop, constitué de Jessica et Cyril Riom. Pour redonner des forces aux enfants après des sessions de danse endiablée, les animateurs ont préparé des crêpes et des barbes à papa, vite dévorées par petits et grands.

Un beau moment de cohésion, pour lequel nous remercions encore les organisateurs et organisatrices.



# Comment joindre la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie sont du lundi au vendredi de **9h00 à 14h00**.

En dehors de ces horaires, une permanence est assurée par le maire ou ses adjoints, **les samedis, de 10h à 12h, sauf sur la période du 15 juillet au 19 août inclus**.

En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est mise en place, au numéro de la mairie, le **04.71.47.30.43** ou au **06.72.17.61.21**.

## // Agenda municipal

<b>11 juillet</b>	<b>Inauguration du tableau "Triomphe de l'Eglise"</b> A 17h, à la Chapelle de Roquenatou Par Mme et Mr de Varax
<b>14 juillet</b>	<b>Concours d'été (ouvert à tous)</b> Par le Cochonnet Marmanhacois
<b>21 juillet</b>	<b>Marché Gourmand avec groupe folklorique</b> A partir de 19h, dans la cour de l'école Par le Comité des fêtes
<b>11 août</b>	<b>Marché Gourmand avec ambiance musicale</b> A partir de 19h, dans la cour de l'école Par le Comité des fêtes
<b>18 août</b>	<b>Concours d'été (ouvert à tous)</b> Par le Cochonnet Marmanhacois
<b>25 août</b>	<b>Marché Gourmand avec ambiance musicale</b> A partir de 19h, dans la cour de l'école Par le Comité des fêtes
<b>1er septembre</b>	<b>Concours d'été (ouvert à tous)</b> Par le Cochonnet Marmanhacois
<b>16 septembre</b>	<b>Après-midi récréatif</b> Par les Genêts d'or
<b>22 septembre</b>	<b>Concours d'été (ouvert à tous)</b> Par le Cochonnet Marmanhacois
<b>08 octobre</b>	<b>Salon du livre</b> Au château de Sedaiges
<b>14 &amp; 15 octobre</b>	<b>Collecte encombrants et ferraille</b> Au terrain de pétanque

Mairie de Marmanhac  
2 place du monument et  
des anciens combattants  
15250 MARMANHAC  
Tél : 04.71.47.30.43  
[www.marmanhac.fr](http://www.marmanhac.fr)

### Bulletin municipal de Marmanhac N°12

**Rédaction et mise en page :**  
Mairie de Marmanhac  
[mairie.marmanhac@orange.fr](mailto:mairie.marmanhac@orange.fr)

**Crédits photos :**  
Mairie de Marmanhac

**Impression :**  
i2s imprimerie  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Encres végétales



*Conformément à la volonté de  
l'équipe municipale de vous  
fournir une information neutre, ce  
bulletin municipal ne contient pas  
d'encart publicitaire.*